



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



Déposé / Reçu le

19 DEC. 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0420 594 572**

Nom

(en entier) : **MARLINK**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de Stalle 140, 1180 Uccle, Belgique**

Objet de l'acte : Modification du siège social de la société

Extrait des résolutions écrites unanimes des administrateurs prises le 5 décembre 2024:

"Les administrateurs ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

Première résolution

Les administrateurs décident de déplacer le siège social de la Société à l'adresse suivante avec effet au 1er janvier 2025 :

Avenue Louise 54, 3ème étage
1050 Bruxelles

Deuxième résolution

Les administrateurs décident de donner une procuration spéciale à Tom Vantroyen, Jef Sprengers, Richard Liu, Evrard de Lhoneux, Hugo Gigounon, Olivier Cuti, Robbe Van Mieghem et tout autre avocat du cabinet d'avocats ALTIUS SRL, Avenue du Port 86C, bus 414, 1000 Bruxelles. Chacune des personnes susmentionnées est autorisée à agir individuellement, avec possibilité de substitution, afin de représenter la Société dans le cadre de l'accomplissement des formalités auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, en ce compris la signature et le dépôt des formulaires de publication requis, nécessaires à la publication des résolutions susmentionnées dans les Annexes au Moniteur belge et, le cas échéant, dans le cadre de l'accomplissement des formalités auprès d'un guichet d'entreprise nécessaires à la modification de l'inscription de la Société à la Banque-Carrefour des Entreprises ainsi qu'en vue des formalités auprès de l'administration de la TVA."

Pour extrait analytique
Jef Sprengers
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/12/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).